



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 5 juin 2019, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2019 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2018 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2018
- 4. Mandat à la commission de gestion concernant un crédit supplémentaire pour la poursuite de l'étude de fusion entre les Communes de Sierre – Chalais – Chippis et Grône**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation de la proposition de la commission de gestion
- 5. Postulat concernant l'établissement d'une journée citoyenne de nettoyage**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 6. Postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 7. Postulat concernant le label "Commerce équitable" de la ville**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat

8. Informations de la Municipalité**9. Divers**

Frédéric Wuest
Président du Conseil général

Frédéric WUEST

Bonsoir à tous. Il est 18h02. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 2^{ème} assemblée plénière de l'année 2019. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2019 (reçu par e-mail)
3. Comptes 2018 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2018
4. Mandat à la commission de gestion concernant un crédit supplémentaire pour la poursuite de l'étude de fusion entre les Communes de Sierre – Chalais – Chippis et Grône
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation de la proposition de la commission de gestion
5. Postulat concernant l'établissement d'une journée citoyenne de nettoyage
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
6. Postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
7. Postulat concernant le label "Commerce équitable" de la Ville
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
8. Informations de la Municipalité
9. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débuter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. (*Il procède à l'appel des conseillers-ères généraux-ales*).

Frédéric WUEST

Voilà, nous sommes 45 conseillers-ères généraux-ales. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de conseillers généraux en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 FEVRIER 2019

Frédéric WUEST

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2019 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également mon collègue Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

3. COMPTES 2018 DE LA VILLE DE SIERRE

Frédéric WUEST

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, comptes 2018 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir ; c'est pourquoi je me permets en préambule de saluer la présence de la fiduciaire Fidag, représentée ce soir par Mme Nicole BAYARD.

a. Rapport de la commission de gestion

Frédéric WUEST

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 3 a, rapport de la commission de gestion. (*On annonce l'arrivée d'un-e conseiller-ère général-e*). Merci. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci, bonsoir. Pour mener à bien son mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2018 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire Fidag. La Cogest a travaillé en trois sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité et de préciser certains points avec M. Pierre BERTHOD, président, et M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal, qu'elle remercie pour leur disponibilité. Fidag conclut que les comptes annuels 2018 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés. La Cogest tient à relever que les comptes se rapprochent très fortement des prévisions budgétaires. Les charges de fonctionnement dont la Municipalité possède la maîtrise sont toutes sous contrôle. La Cogest n'a pu que constater de très rares dépassements. L'exercice 2018 a été moins déficitaire que prévu et ce, grâce aux participations dans les aménagements de production électrique qui retrouvent les chiffres noirs ainsi que trois événements exceptionnels :

- la résolution d'un litige avec Alpiq;
- la réalisation d'une opération immobilière d'importance sur le territoire sierrois ;
- l'augmentation de l'impôt perçu sur le revenu en raison des déclarations spontanées.

Du côté du négatif, citons l'impact du dénouement sur le litige entre la Ville et la Formation universitaire à distance avec le paiement d'importants arriérés. Pouvons-nous nous réjouir de l'exercice 2018 ? Cette dernière année fut meilleure qu'escomptée, mais nous ne pouvons pas espérer, chaque année, la réalisation de tels événements pour combler le déficit prévu. A relever également, dans cette conclusion, que les investissements n'ont été réalisés qu'à hauteur de 75 %. Près de 7 millions de francs n'ont ainsi pas été engagés. La Cogest reste attentive et préoccupée par la situation. Plutôt que de répéter les conclusions de ses deux précédents rapports, elle souhaiterait amener un dernier point à l'attention du Conseil général. Lors de son analyse, elle a constaté qu'un festival bénéficiaire lors des trois dernières éditions touchait toujours un soutien communal. Interrogée à ce sujet, la Municipalité a précisé qu'il n'existait pas de règle quant à la poursuite de l'attribution d'une subvention après des résultats financiers positifs. Cette aide ne devrait-elle pas être transformée en garantie de déficit dans une telle situation ? La Cogest ne souhaite pas réduire cette enveloppe, mais qu'elle soit employée à bon escient et qu'une réflexion à ce sujet soit menée. La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2018 de la Ville de Sierre datés du 10 avril 2019. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail.

b. Entrée en matière

Frédéric WUEST

Nous pouvons maintenant passer au point 3 b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Volontiers. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers-généralistes. Je prends la parole déjà pour, en préambule, excuser l'absence de nos collègues Marc-André BERCLAZ, qui est retenu par des obligations professionnelles, et Eddy BENEY, qui est, malheureusement pour lui, sur son lit, malade. Mais concernant le rapport de la commission de gestion, bien évidemment, nous en avons pris connaissance. Nos remerciements vont à la commission de gestion par son président pour sa pertinence et l'analyse du travail qui a été fait ; nous n'avons pas de remarque particulière à émettre, tant sur le contenu du rapport que sur les conclusions. Merci Monsieur le Président.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Est-ce que quelqu'un d'autre désire s'exprimer ?
M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. L'Alliance de Gauche relève avec satisfaction la bonne gestion des comptes 2018. Trois éléments ponctuels ont contribué de façon prépondérante à ce résultat réjouissant : les participations dans les aménagements de production électrique, la réalisation d'une opération immobilière d'importance et la réalisation partielle des investissements prévus. Cette situation devra donc être prise en compte lors de l'élaboration des prochains budgets. La marge de manœuvre étant limitée au niveau des charges, il s'agira de faire preuve de réalisme au niveau des investissements. La hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est également un signal positif. L'AdG partage l'avis du Conseil municipal quant à l'impact du projet Condémines 20-30 sur l'attractivité de la ville, avec, comme corollaire, de nouvelles entrées fiscales. Au passage, permettez-moi de saluer l'organisation par le Conseil municipal de la séance du 11 mai dernier à l'intention des membres du Conseil général. Les personnes présentes ont pu découvrir et prendre position sur des projets très intéressants. Petite remarque à ce propos : l'attractivité d'une ville passe par le bâti, les infrastructures mais aussi par ses espaces verts. La réflexion sur l'opportunité de créer un véritable parc à l'intérieur d'un quartier en plein développement ne doit pas être négligée. Autre élément de satisfaction, l'augmentation constante des recettes de billetterie et de bar au Théâtre

des Halles. Il s'agit maintenant de réaliser le concept de mobilité douce entre le théâtre et la route de l'Industrie. Pour l'Alliance de Gauche, la promotion et le développement de la mobilité douce doivent faire partie des priorités urbanistiques de la ville de Sierre. L'AdG partage les réflexions de la Cogest concernant l'offre de transports public et le lien entre l'augmentation des tarifs et la différence d'environ CHF 100'000.– entre le budget et les comptes. Il nous semble pertinent de repenser l'offre des transports publics de façon plus large, en lien avec le projet d'Agglo. Enfin, l'AdG regrette que le Conseil municipal n'ait pas procédé à l'augmentation de la masse salariale de 1 % à l'intention des collaboratrices et des collaborateurs communaux. Augmentation, je le rappelle, prévue dans le budget. Ce n'est pas un bon signal et nous invitons le Conseil municipal à corriger cette situation l'année prochaine. En conclusion de ces remarques préliminaires sur les comptes 2018, l'Alliance de Gauche remercie la Cogest pour le très bon travail effectué et accepte l'entrée en matière sur les comptes 2018 de la Ville de Sierre.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, cher-ères collègues. Notre groupe a pris connaissance des comptes 2018 ainsi que du rapport de la commission de gestion. Nous remercions la Cogest pour son travail d'analyse et pour son rapport de synthèse dont nous reprenons à notre compte les principales remarques, ainsi que les conclusions. Etant donné que la fiduciaire Fidag nous recommande d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, que la commission de gestion relève la bonne tenue de ceux-ci et la clarté des explications fournies par la Municipalité, notre groupe accepte l'entrée en matière et valide les comptes 2018.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers-ères municipaux-ales, mes chers-ères collègues. C'est déjà la troisième fois dans cette législature que nous commentons les comptes. Beaucoup d'éléments sont récurrents, mais pour la première fois, les comptes sont sensiblement meilleurs que le budget. Cela annoncerait-il donc une embellie pour la Commune ? Malheureusement, ce n'est pas vraiment le cas. En effet, si le déficit est moindre qu'annoncé, cela est dû avant tout à des éléments exceptionnels, comme expliqué dans le rapport de la Cogest. En fin de compte, le seul élément positif non exceptionnel, c'est-à-dire récurrent, est l'amélioration des recettes d'aménagement de production. Il semble donc que le budget 2019 – avec 4 millions de déficit – reste d'actualité. Comme nous voulons être optimistes, nous espérons qu'une partie de la hausse des recettes fiscales se maintiendra, cela donnerait une légère amélioration. Mais la situation reste cependant alarmante et ne se résoudra pas toute seule, car la conjoncture était excellente l'année passée. L'audit demandé par la Cogest lors du budget 2019 est plus que jamais d'actualité. En plus de ce commentaire global, j'aimerais commenter un élément particulier, qui a été mentionné précédemment par M. METRAILLER : les Bus Sierrois. Tout indique que le doublement du prix des abonnements n'a pas atteint son but. Nous ne disons pas que c'était une mauvaise idée d'essayer, mais maintenant il faut analyser les chiffres de fréquentation et tirer les conclusions. En étudiant les chiffres à notre disposition, nous voyons que les billets et abonnements couvrent seulement 18 % des charges liées aux Bus Sierrois. Donc plus de 80 % des frais sont couverts par le budget de la Commune, par les impôts. Nous parlons là d'environ 1,5 million de francs par année, pas loin de CHF 100.– par habitant. Est-ce que le but, en subventionnant à plus de 80 % les bus, c'est de les faire circuler presque à vide, après avoir doublé les abonnements ? Alors nous souhaitons, nous aussi, ouvrir la discussion, ouvrir le débat à ce sujet, sans tabou. Est-ce qu'il y a une réelle demande, est-ce que les bus répondent encore à une demande ou est-ce qu'il faut réfléchir à une autre sorte de service ? Ou bien faut-il aller à l'autre extrême, les rendre gratuits ? A perdre 18 %, peut-être pour gagner la cadence, pour augmenter la cadence, pour supprimer le contrôle des billets. Nous souhaitons ouvrir la réflexion à ce sujet, mais la situation n'est en tout cas pas satisfaisante. Le groupe UDC remercie la Cogest pour son travail et soutiendra l'entrée en matière et les comptes 2018 de la Commune de Sierre. Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. (*On annonce l'arrivée d'un-e Conseiller-ère général-e*). Merci. Quelqu'un d'autre ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Après l'analyse des comptes 2018 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Nous nous réjouissons de la future présentation par la Commune de la nouvelle politique culturelle, en prévenant que nous serons plus qu'attentifs quant à l'utilisation des deniers publics pour la culture lors de notre analyse du budget 2020. Mais nous ne pouvons pas nous réjouir du fait que ces comptes présentent une situation presque équilibrée, bien meilleure que ne le laissait prévoir le budget. Car c'est principalement les recettes extraordinaires provenant de la résolution du litige avec Alpiq qui occultent la situation insatisfaisante des résultats des comptes de fonctionnement de la Commune. Il est inquiétant qu'au lieu de proposer des mesures concrètes pour améliorer cette situation préoccupante, le Conseil municipal esquisse un projet pharaonique comme Condémines 20-30. Le groupe libéral-radical, tout en affirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière et, par la suite, d'accepter les comptes 2018.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2018 de la Commune de Sierre lèvent la main s'il vous plaît. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M CORNUZ. Merci. Les Conseillers généraux qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée par 43 voix pour.**

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Frédéric WUEST

Nous allons maintenant passer au point 3 c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre vos fascicules des comptes 2018. Je profite du moment pour féliciter la chancellerie pour la qualité de son travail. Ceci étant dit, nous allons passer à la lecture de ces comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Tout le monde ayant pu saisir ce document, je vais commencer. S'agissant du bilan au 31.12.2018, il s'agit des pages 9 à 19, y a-t-il des questions ? Je passe maintenant aux charges et revenus du compte de fonctionnement en débutant aux comptes 10 concernant l'administration générale, ce sont les pages 20 à 23. Y a-t-il des questions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, une question, une question de détail en l'occurrence ; donc c'est le point 10.102.301.03, traitements du service des contributions et cadastre. On peut lire que le départ à la retraite du substitut du teneur de cadastre a permis une requalification du poste et une réduction du taux d'activité de 50 %. Donc en soi c'est une bonne nouvelle qui permet d'économiser. La question c'est qu'est-ce qu'on entend par « requalification de poste » ? Est-ce que c'est le même cahier des charges ? Et comment expliquer une réduction de 50 % pour un poste qui nous semble important ? Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, ce que je peux répondre à M. METRAILLER, c'est qu'effectivement le départ à la retraite de l'ancien collaborateur nous a permis de constater qu'il y a une évolution des techniques et de l'usage, maintenant, d'outils informatiques qui permettent effectivement de réduire le temps de travail de cette fonction et le service se porte très bien. Donc en fait, on essaye de s'adapter aussi en fonction des évolutions professionnelles et des outils qui nous sont permis, pour mener à bien la charge du cadastre.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 20, sécurité publique, il s'agit des pages 24 à 29. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 30, concernant l'enseignement et la formation, ce sont les pages 30 à 34. Y a-t-il des questions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Il s'agit ici de deux points, donc le 30.109.452.00, la participation des communes du district aux frais HES. Donc on lit que les Communes participent sur une base volontaire à 10 % des contributions de la Ville aux frais des hautes écoles, etc. Donc la question c'est : est-ce que toutes les Communes participent à cette contribution ? Et est-ce qu'il ne serait pas judicieux de pérenniser cette contribution par le biais d'un accord formel intercommunal par exemple ? Et la question suivante c'est : est-ce que la Ville de Sierre constitue un fonds de réserve en cas de non-paiement ? Comment fonctionne ce système sur la base volontaire ? Ça c'est la première question. Et l'autre point, c'est le 30.209.461.09, on parle de subventions locations ; donc la recette enregistrée dans ce compte correspond à la subvention cantonale 2017 pour le centre scolaire de Plantzette. Celui-ci n'est plus subventionné à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour quelle raison il n'est plus subventionné et qu'en est-il des autres centres scolaires ? Merci. Donc le deuxième c'est le 30.209.461.09.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, je peux répondre volontiers déjà pour la première question en vous disant qu'effectivement – vous l'avez constaté – il n'y a pas de base légale qui oblige des Communes environnantes à participer aux frais de financement des écoles de degrés tertiaires. C'est une loi qui est en pleine modification du fait des activités, enfin des décisions du législatif cantonal. Donc dans le district de Sierre, on a la chance d'avoir une participation des Communes, de l'entier des Communes puisque c'est aussi une partie de votre question, de l'entier des Communes du district, du 10 % du 10 % ; et ceci est fait, je dirais tout de même formellement, puisque c'est renouvelé pour chaque législature. Donc pour cette législature, on a l'accord des autres Communes pour cette participation. A noter que nos voisins et amis sédunois n'ont pas cette chance et c'est une chance et le signe d'un bon fonctionnement dans le district que les Communes environnantes participent à ce 10 % du 10 %. Voilà pour la première question. Et pour la deuxième, je vais passer la parole au responsable des finances. Je vous invite, M. METRAILLER, si vous avez des questions pointues comme celles-ci, à les poser peut-être en amont ou à la commission de gestion, ça nous aide aussi à avoir des réponses les plus précises possible... mais Jérôme connaît par cœur les finances communales.

Jérôme CRETOL

Oui, avec un peu d'aide... Mais ce que je peux dire par rapport aux subsides, le principe qui est établi c'est que les bâtiments scolaires sont subventionnés. Donc pour les cas où les écoles appartiennent aux Communes, il y a une subvention à la construction et à la rénovation, dans une certaine mesure. Et pour les cas où le bâtiment est en location, il y a une subvention pour la location, mais avec un terme. Parce qu'un bâtiment qui serait loué pendant 60 ans, par hypothèse, il arriverait finalement à bénéficier de subventionnements plus élevés que s'il avait été construit et donc subventionné lors de la construction. Voilà pourquoi il existe un terme pour ce type de subvention, terme qui va arriver en 2019 pour le bâtiment de Plantzette qui, lui, n'appartient pas à la Commune ; comme vous le savez sans doute, il fait l'objet d'une location.

Frédéric WUEST

(*On annonce l'arrivée d'un-e conseiller-ère général-e*). Merci. Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 40, affaires culturelles, sport et culte ; il s'agit des pages 35 à 42. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales ; il s'agit des pages 43 et 44. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je passe donc aux comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 45 à 47. Y a-t-il des intervenants ? Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 48 à 57. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Nous passons aux comptes 90, finances et impôts, pages 58 à 60. Y a-t-il des questions concernant cette rubrique ? Nous allons passer maintenant à la rubrique des dépenses et recettes du compte d'investissement qui figurent aux pages 61 à 71. Y a-t-il des questions ?

d. Discussion générale

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 3 d, discussion finale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

e. Votation finale sur les comptes 2018

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 3 e, votation sur les comptes 2018. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent les comptes 2018 lèvent la main s'il vous plaît. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent les comptes 2018 lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les comptes 2018 de la Municipalité sont acceptés par 44 voix. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement pour vous remercier pour la confiance que vous nous avez octroyée et puis vous dire qu'à nouveau, eh bien, c'est l'objectif du Conseil municipal que de parvenir à améliorer les finances de la Ville de Sierre. Nous avons aussi, bien entendu, les conclusions de la commission de gestion et par rapport à l'intervention du chef de groupe UDC, M. MELLY, je peux vous proposer, si ça vous intéresse, une prochaine séance d'informations sur les transports publics, ce qui serait aussi d'autant plus intéressant qu'il y a quelques députés dans la salle et vous verrez à quel point, le rôle de l'Etat, eh bien là aussi, dans cette législation, est impactant sur les coûts des transports publics urbains. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Je dois juste faire une rectification : **les comptes ont été acceptés à l'unanimité.**

4. MANDAT A LA COMMISSION DE GESTION CONCERNANT UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LA POURSUITE DE L'ETUDE DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE SIERRE – CHALAI – CHIPPI – GRONE

a. Rapport de la commission de gestion

Frédéric WUEST

Nous passons au point 4, mandat à la commission de gestion concernant un crédit supplémentaire pour la poursuite de l'étude de fusion entre les Communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône, point a, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci. Après la lecture du message de la Municipalité détaillant la 2^{ème} étape du processus de fusion, son échéancier, ses objectifs et ses coûts, la Cogest s'est entretenue à ce sujet avec M. Pierre BERTHOD, président, et M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal. Depuis la fusion historique des Communes d'Anniviers, le processus de fusion entre les Communes du Valais romand s'accélère. Nombreuses sont celles qui discutent ou ont accepté d'unir leurs forces pour répondre aux défis qui se présentent à elles de la manière la plus efficace et efficiente possible. Dans le district de Sierre, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens se sont associées pour former, le 1^{er} janvier 2017, la 6^{ème} plus grande commune du canton du Valais. Le 1^{er} janvier 2021, ce sera au tour de Miège, Venthône et de Veyras de ne former plus qu'une entité. De nombreuses collaborations existent déjà entre les 4 Communes concernées dans le projet qui nous occupe et ce, dans une quinzaine de secteurs différents : du social à la sécurité, en passant par les énergies, les forêts ou encore les écoles. Les habitants de Chippis, Chalais ou encore Grône bénéficient de nombreux services ou infrastructures mis à leur disposition, par convention, par la Ville de Sierre à l'image de la police, du service du feu ou encore de la patinoire, souvent à des conditions tarifaires en dessous du coût réel de la prestation. Outre l'aspect financier auquel la Cogest est de fait particulièrement sensible, le rapprochement de ces quatre Municipalités fait sens à de nombreux niveaux. A l'heure d'écrire ce rapport, la Cogest ne voit pas de contre-indications à ne pas poursuivre cette réflexion. Au contraire, il est important qu'elle soit menée jusqu'au bout. Sierre n'est-elle pas d'ailleurs pionnière dans le domaine des fusions ? Ne s'est-elle pas associée à Granges, déjà, en 1972. La Cogest souhaite, toutefois, insister auprès du Conseil municipal pour qu'il inclue le Conseil général le plus tôt possible dans les réflexions afin qu'il puisse être, lui aussi, un acteur de ce projet et un relais efficace auprès de la population. Au niveau du montant à proprement parler de CHF 75'000.– demandé pour mener à bien la poursuite de l'étude de fusion, il est à relever que la répartition du coût entre les Communes se fonde sur une décision prise au démarrage du processus de les imputer au prorata de sa population, ce qui correspond pour la Commune de Sierre à une part d'environ 70 %. De plus, le Canton participe financièrement aux frais d'étude dans le cas où le processus de fusion se poursuit jusqu'à une votation populaire et ce, jusqu'à concurrence de CHF 30'000.– par Commune. Ce montant serait, alors, réparti entre les Communes selon la même clé de répartition que celle prévue pour les charges. Au vu de tout ce qui précède, les membres de la commission de gestion ont décidé à l'unanimité des membres présents d'approuver un crédit supplémentaire de CHF 75'000.– sur l'exercice 2018, montant nécessaire à l'établissement du pré-rapport de fusion. Ce dernier sera imputable dans le compte N°10.102.318.03, frais fiduciaire et consultants. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers, Monsieur le Président, simplement aussi à nouveau pour remercier la Cogest par son président pour le travail effectué et vous dire que, comme l'a écrit, eh bien, la commission de gestion, nous sommes également, bien évidemment, convaincus qu'on doit aller jusqu'au bout de cette importante démarche, démarche qui s'inscrit dans l'histoire longue de cette région et qui nous permettrait de construire notre avenir à une nouvelle échelle. Cette phase d'analyse, tout en prenant en compte les avis des citoyens, nous permettra de donner des clefs de lecture, clefs de lecture qui sont nécessaires à de futures prises de décision, qu'elles soient de l'exécutif ou du législatif des quatre Communes. Merci pour le travail.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Frédéric WUEST

Nous pouvons maintenant passer au point 4 b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions dans le plénum ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est convaincu de l'intérêt de la Commune de Sierre à s'engager dans ce processus de fusion, les contrats de prestation en vigueur aujourd'hui étant souvent en défaveur de Sierre. Le calendrier proposé est opportun, en particulier parce qu'il permet aux Communes engagées dans ce processus de prendre position sur le pré-rapport durant cette législature encore. C'est pourquoi le groupe libéral-radical accepte la proposition de la commission de gestion, à savoir approuver un crédit supplémentaire de CHF 75'000.– sur l'exercice 2019, montant nécessaire à l'établissement du pré-rapport de fusion.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Monsieur le Président. Le Conseil municipal demande donc un crédit supplémentaire de CHF 75'000.– pour étudier le projet de fusion. Nous notons d'abord que, même en cas d'échec de la fusion en votation populaire, ce montant sera couvert par le Canton. Donc c'est une première raison d'accepter et nous souhaitons par ailleurs bien souligner que notre approbation ne présage en rien notre soutien ou non à la fusion finalement ; ça n'est pas de ça dont nous discutons aujourd'hui. Nous n'avons actuellement pas les éléments nécessaires à la prise de cette décision et le but de ce crédit supplémentaire est justement d'obtenir ces informations. Le groupe UDC acceptera donc l'entrée en matière ainsi que la proposition qui sera mise au vote. Par ailleurs, nous ne pouvons que souligner et soutenir la demande de la Cogest d'impliquer le Conseil général le plus tôt possible dans le processus de décision. Nous avons vu que le Conseil municipal cherchait à obtenir l'avis de la population ; c'est très bien, nous nous en félicitons, mais nous nous permettons de vous faire remarquer que nous sommes les représentants de la population. 60 personnes pour une Commune de la taille de Sierre, cela représente déjà une partie importante, très importante, des personnes qui sont prêtes à s'engager politiquement pour leur Commune et, en plus, elles ont l'avantage d'être représentatives. Merci de soutenir la proposition.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre ? Mme REY.

Sabine REY

Notre groupe a pris connaissance des documents remis par la Municipalité ainsi que du rapport de la Cogest. Là encore, il se rallie aux conclusions de cette dernière : il est nécessaire de mener à terme cette réflexion sur la fusion entre les Communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône, à l'heure où l'intercommunalité tissée via des conventions régulièrement réactualisées montre ses limites. Il s'agit là de repenser l'opportunité de repenser la région dans sa globalité. Aussi notre groupe accepte l'entrée en matière et approuve le crédit supplémentaire de CHF 75'000.– sur l'exercice (2018) 2019.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

L'étude de fusion des Communes mentionnées est acceptée par les quatre Conseils municipaux. Cette unanimité justifie la poursuite des réflexions et du mandat donné au bureau Serec. Par ailleurs, à l'heure où l'on parle de synergies, d'Agglo et de collaborations, une analyse de fusion prend tout son sens. L'AdG entre en matière sur l'octroi de ce crédit supplémentaire de CHF 75'000.–.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 4 c, discussion générale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ah, pardon, excusez-moi... Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage pour voter sur l'entrée en matière. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

c. Discussion générale

Frédéric WUEST

Je vous invite à poursuivre avec le point 4 c, discussion générale ; la parole est au plénum, quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

d. Votation de la proposition de la commission de gestion

Frédéric WUEST

Nous pouvons donc passer au point 4 d, votation de la proposition de la commission de gestion. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent la proposition de la commission de gestion lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **La proposition de la commission de gestion est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Oui, je vous remercie également pour la confiance et, je l'ai dit en préambule, je crois que c'est une bonne démarche ; vous l'avez dit aussi... je rebondis aussi un petit peu... simplement ça me permet de déjà traiter finalement une information de la Municipalité pour vous dire que oui, bien évidemment, que vous serez intégrés dans le processus décisionnel. On est la seule des quatre Communes à avoir un Conseil général et les ateliers citoyens dont je me permets de rappeler que le prochain aura lieu dans cette même salle le 13 juin prochain – délai d'inscription au 10 juin – sera aussi ouvert aux conseillers généraux. Suite à cette phase d'ateliers citoyens, il y aura un sondage à toute la population et en 2020, le pré-rapport de fusion lorsqu'il sera – et s'il sera – approuvé par les exécutifs, eh bien, il devra être traité ensuite par les législatifs que vous êtes. Donc on est toujours dans ce même processus où il faut un temps pour tout, mais c'est bien évidemment... et c'est pour cela qu'on a mis en place ces ateliers citoyens et ces sondages à l'intention de toute la population pour que nous puissions avoir vos retours et les retours de la population. Je conclus simplement en disant que c'est un rythme de travail qui est assez élevé, mais au printemps de l'année prochaine, nous aurons à nouveau ces clefs de lecture qui seront intéressantes pour la suite de ce processus de fusion. Merci Monsieur le Président.

5. POSTULAT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE JOURNEE CITOYENNE DE NETTOYAGE

a. Développement du postulat par un postulant

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Nous passons maintenant au point 5, postulat concernant l'établissement d'une journée citoyenne de nettoyage, point 5 a, développement du postulat par un postulant. J'invite M. MELLY à venir développer le postulat devant le plénum.

Blaise MELLY

Merci Monsieur le Président. Ce postulat ne propose rien de révolutionnaire. L'idée nous était venue de Martigny, mais nous avons entretemps appris que des journées de nettoyage similaires existaient dans d'autres communes, par exemple Ayent qui a un modèle exactement similaire. Les citoyens volontaires se réunissent un samedi matin. Les sociétés touchant un subside de la Commune sont également sollicitées. Les classes des enseignants motivés participent aussi. Alors que notre jeunesse s'inquiète pour le climat, c'est aussi l'occasion de leur proposer une action concrète. Faire ramasser des déchets à nos enfants, cela les fera moins jeter et peut-être même consommer différemment. Pourquoi voulons-nous impliquer la Commune ? D'abord, elle possède des moyens que le citoyen lambda ne possède pas et qui rendent par exemple possibles l'enlèvement des plus gros déchets et la coordination entre les habitants. Malgré cela il est vrai que nous pourrions organiser une journée de nettoyage UDC ; ça c'est idéal pour faire du marketing politique. Mais si nous le faisons, il est évident que cette journée raterait une partie de son objectif qui est de réunir et non de diviser la population. Nous ne pensons pas que cette journée sera coûteuse. Il faut en effet prendre en compte le travail réalisé bénévolement par les citoyens. 200 citoyens sur une demi-journée pourraient abattre le travail de plusieurs semaines

des employés de la voirie ; ceux-ci n'auraient plus qu'à passer le gyrobroyeur dans la campagne et éviter les cannettes déchetées. Sans compter la sensibilisation des jeunes aux travailleurs de la rue, le réflexe de littering ne pourrait qu'être réduit. Pour conclure, je souhaite profiter de cette prise de parole pour répondre par avance aux critiques publiées hier soir sur Facebook par la cheffe du groupe PDC pour justifier le refus de ce postulat. Je dois vous dire que je suis déçu, j'en ai même marre, que l'on cherche toujours des sous-entendus électoralistes, qu'on nous fasse des procès d'intention quelle que soit la proposition émise. Ce désir de tout ramener à des casques politiques est exactement ce qui dégoûte nos concitoyens de la politique. Il ne s'agit pas d'un postulat UDC ; il s'agit d'une proposition qui, si elle est acceptée par le Conseil général et par le Conseil municipal, deviendra simplement la journée de nettoyage de tous les citoyens sierrois de bonne volonté. C'est sur cette proposition – et uniquement sur celle-là – que vous devez vous prononcer. Je vous remercie pour votre soutien.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Y a-t-il des interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Au nom du groupe DC, je vous invite à rejeter ce postulat qui, je le maintiens, fleure bon le populisme de gauche et qui étonne venant d'une formation qui prône le toujours moins d'Etat. Faut-il systématiquement se reposer sur la collectivité publique pour remédier aux incivilités telles que le littering ? Non. Est-ce donc réellement à une Municipalité d'assumer l'organisation d'une telle matinée ? Encore une fois non. On cite en exemple Martigny qui aurait franchi ce cap. Ce n'est pas parce que quelqu'un saute par la fenêtre qu'il faut lui emboîter le pas sans réfléchir. J'invite à nouveau l'UDC, qui se préoccupe maintenant d'environnement, à organiser elle-même cette action honorable. Je vous remercie.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical félicite les signataires pour leur démarche. Sont surtout félicités les collaborateurs de la voirie pour leur excellent travail quotidien. Le jour où les postulants organiseront cette journée de nettoyage qui se doit d'être une vraie démarche citoyenne, donc sans l'intervention des services communaux, les membres du groupe libéral-radical se joindront à eux. Mais en l'état, ce postulat est refusé par la majorité des membres du groupe libéral-radical.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

L'idée d'une journée citoyenne de nettoyage peut paraître intéressante. Elle est d'ailleurs pratiquée à Martigny. Certaines voix de l'AdG pensent toutefois que ce travail incombe clairement aux services communaux. D'autres sont d'avis que la base du volontariat permettra de savoir si les citoyennes et les citoyens sont vraiment intéressés par ce projet et que, finalement, la participation décidera du succès ou de l'échec de cette démarche. Si ce postulat devait être accepté – bon, à l'écoute de mes préopinants, c'est un conditionnel fortement improbable – eh bien l'organisation ou les détails de l'organisation d'une telle journée devraient rester la prérogative de l'exécutif. L'Alliance de Gauche laisse la liberté de vote pour ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, alors donc je laisserai à votre grande sagesse le choix de savoir ce que vous voulez faire de ce postulat, mais j'aimerais profiter de la parole pour effectivement rebondir sur les propos du chef du groupe libéral-radical et remercier en préambule pour le travail quotidien, difficile et qui est souvent ingrat, qui est effectué par les ouvriers et les employés de la voirie et des parcs et jardins. Vous le savez, la Ville de Sierre fait, je trouve, pas mal de choses en termes de sensibilisation à l'environnement, sensibilisation à la cause environnementale et nos services travaillent pour ce faire. Je vous laisserai libres de vote et je voudrais juste préciser qu'il existe à Sierre, chaque

année, eh bien, une journée de nettoyage ou de ramassage des débris qui est organisée par le parc naturel de Finges, avec des classes aussi et c'est environ 120 personnes qui, chaque année, font ce nettoyage aux abords du bois de Finges. Voilà c'était simplement peut-être une information.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Votation du postulat

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas nous allons passer au point 5 b, votation du postulat. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent le postulat concernant l'établissement d'une journée citoyenne de nettoyage lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent le postulat concernant l'établissement d'une journée citoyenne de nettoyage lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Merci. **Le postulat est refusé par 27 voix contre, 18 oui et une abstention.** Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

6. POSTULAT CONCERNANT LA VAISSELLE CONSIGNÉE POUR LES MANIFESTATIONS SIERROISES

a. Développement du postulat par un postulant

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, nous passons maintenant au point 6, postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises, point 6 a, développement du postulat par un postulant. J'invite M. MASCITTI à venir développer le postulat devant le plénum.

Aurelian MASCITTI

Messieurs les Présidents, chers-ères collègues, Madame et Messieurs les Conseillers communaux. Est-il encore nécessaire de présenter le concept de la vaisselle consignée ? Je ne pense pas. Je souhaiterais simplement préciser que de plus en plus de manifestations en font l'usage, par exemple le Festival au bord de l'eau et récemment le SlowUp qui s'y est mis. Il semblerait même qu'une entreprise valaisanne souhaite se lancer dans la mise à disposition de celle-ci. Notons que, vu que le plastique n'est pas recyclé, il nous incombe de diminuer sa production et son utilisation. J'ai d'ailleurs déjà eu une demande d'un des stands de Couleur Pavé qui se demande où trouver les gobelets consignés. Pour le bien de notre environnement, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est étonné que les postulants ne se soient par renseignés auprès de la Commune qui travaille déjà sur cette problématique. Nous sommes d'avis que la Commune doit inciter et faciliter les organisateurs de manifestations dans l'usage de vaisselle consignée, et non pas investir dans un tel matériel. Le groupe libéral-radical accepte donc ce postulat pour connaître les solutions amenées par la Commune pour l'usage de vaisselle consignée sur les manifestations sierroises.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre ? Mme REY.

Sabine REY

Avec ce postulat, l'Alliance de Gauche demande que la Municipalité étudie l'utilisation de vaisselle consignée durant les manifestations organisées sur le territoire communal. Mais elle enfonce une porte ouverte : d'une part, le dossier est déjà sur la table du Conseil municipal qui étudie la question et, d'autre part, l'utilisation de gobelets consignés tend à se généraliser d'elle-même. Dans ces conditions, faut-il accepter ce postulat ? Libre à chacun de se décider.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Non c'était juste une petite précision pour dire que ce postulat demandait justement de connaître les propositions du Conseil communal et qu'on ne parle pas simplement de gobelets, pour boire des bières, mais bien de la vaisselle entière consignée. Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Simplement pour vous dire – ça a déjà été dit – mais effectivement le Conseil communal a donné déjà mandat aux services communaux pour analyser les différents modèles qui existent justement pour ces vaisselles recyclables. Alors on vous l'a dit, M. MASCITTI, il y a déjà des événements qui utilisent des gobelets, voire de la vaisselle recyclable, sans qu'il n'y ait de contrainte et sans que la Commune n'ait eu à investir. Parmi les pistes de réflexion, faut-il investir, faut-il mettre en place une base je dirais règlementaire qui obligerait les manifestations se tenant sur le territoire de la Commune à avoir de la vaisselle 100 % recyclée ? Quoi qu'il en soit, je dirais presque indépendamment de votre vote, le travail est déjà en cours alors je pense que plus que de répondre au postulat, on vous fera une proposition, finalement, en la matière.

Frédéric WUEST

Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Votation du postulat

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas nous allons passer au point 6 b, votation du postulat. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent le postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent le postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. Merci. M. CORNUZ Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté par 30 voix pour, 12 non et 5 abstentions.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ? (*Réponse négative*).

7. POSTULAT CONCERNANT LE LABEL "COMMERCE ÉQUITABLE" DE LA VILLE

a. Développement du postulat par un postulant

Frédéric WUEST

Nous passons maintenant au point 7, postulat concernant le label "Commerce équitable" de la Ville, point 7 a, développement du postulat par un postulant. M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Monsieur le Président, Monsieur le Président, chers-ères collègues, chers Conseillers communaux. Tout d'abord je tiens à préciser que ce postulat est une proposition de deux conseillers généraux à savoir Ralph GUNTERN et moi. J'ai maladroitement gardé le nom AdG sur la feuille, par erreur. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai déjà expliqué lors du dépôt, ce postulat est

une proposition pour que notre Ville aille encore plus de l'avant dans le respect de l'environnement et dans le social. Car oui, les produits Fairtrade contribuent à soutenir les petits producteurs de denrées que nous n'avons bien souvent pas chez nous. Ces petits producteurs doivent également souscrire à une charte écologique. C'est donc bien deux aspects du développement durable qui seraient atteints par la labellisation Fairtrade de notre Ville. Je relève encore que beaucoup de magasins proposent déjà des produits Fairtrade. Le seul axe qui demanderait un peu de temps et de motivation serait de motiver des entreprises à faire le pas pour proposer quelques produits Fairtrade à leurs employés ; on parle de café, de thé, voire de sucre, mais le sucre vaut mieux le consommer local. Concernant l'évènement que la Ville devrait organiser, sachez qu'il existe déjà la journée internationale du commerce équitable qui a lieu aussi à Sierre le 11 mai au magasin du monde. Nous pourrions donc imaginer que la Ville s'associe à cet évènement. N'oublions pas que le développement durable ne doit pas être la simple volonté d'un parti politique, mais de tous les partis ; c'est pourquoi je vous remercie de soutenir ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Monsieur le Président. Le groupe UDC ne soutiendra pas le postulat au sujet du label Fairtrade et ce pour trois raisons. Premièrement ce genre de labellisation ne nous semble pas être une priorité pour notre Commune, ni être particulièrement efficace par ailleurs. Deuxièmement, cette labellisation n'est pas sans contrainte et certaines sont étonnantes. Donc si vous allez sur le site internet de Fairtrade, par exemple, vous trouvez que l'une des conditions c'est que le commerce équitable fasse régulièrement l'objet d'articles dans les médias locaux. Je ne sais pas s'ils sont au courant que les Communes ne dirigent pas les médias locaux. J'ai de la peine à comprendre ce genre d'exigence. Et troisièmement, de notre point de vue, le développement durable passe en priorité par une consommation de produits locaux et pas par la consommation de produits venant de l'autre bout de la terre, aussi biologiques et équitables soient-ils. Nous refuserons donc ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

Briguer cette étiquette Fairtrade imposerait à la Ville de respecter plusieurs critères contraignants. Elle devrait officiellement se prononcer en faveur du commerce équitable, à ne pas confondre avec la défense des intérêts des petits producteurs suisses et la promotion de la consommation de fruits et légumes de saison. Puis mettre sur pied un groupe de travail appelé à coordonner cet engagement. De plus, un certain nombre de commerçants, de restaurateurs, d'institutions et d'entreprises devraient proposer et utiliser plusieurs produits issus du commerce équitable. Et enfin, la Commune devrait sensibiliser la population à cette question. Et pour quelle finalité mobiliser les ressources humaines et financières de la Commune ? Pour soutenir un label qui défend, non pas la consommation de produits locaux et de saison, mais bien les conditions de travail et la juste rémunération des producteurs de l'hémisphère sud. Est-ce bien le rôle de l'Etat d'orienter notre philosophie de consommation, en particulier quand certains produits estampillés Fairtrade qui proviennent de pays lointains sont en concurrence avec des produits suisses. Est-ce encore à l'Etat d'endormir notre esprit critique, afin qu'il ne s'interroge pas trop sur le business équitable critiqué à certains égards ? Les réponses à ces questions sont négatives. Il ne s'agit évidemment pas là de nier le principe d'une juste rémunération des producteurs d'où qu'ils viennent, ni de remettre en cause le droit à des conditions de travail dignes. Il s'agit de refuser de construire une usine à gaz sur le territoire communal.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est d'avis que c'est de la responsabilité individuelle de chaque citoyenne et citoyen et de chaque entreprise que de promouvoir le commerce équitable. Il nous semble préférable de continuer à encourager la consommation de produits locaux plutôt que de produits

exotiques issus du commerce équitable. La majorité du groupe libéral-radical rejette donc ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

J'entends bien tous vos arguments, sans surprise. Je vous mets juste au défi de trouver du café et du thé produits chez nous. Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, là aussi et très rapidement, je commencerai par dire à nos amis les Verts et pour répondre à M. MASCITTI qu'heureusement vous n'avez pas le monopole de l'écologie et que nous tous ici sommes sensibles à cette cause. Mais je ne peux que rejoindre les avis des autres groupes : les contraintes bureaucratiques et administratives auxquelles obligerait ce label, on n'y voit pas une vraie plus-value. Alors on est sensibles, évidemment, à ce que le commerce soit équitable, de consommer local, etc... mais vous savez des labels, il y en a des centaines. On pourrait labelliser la Commune sur plein, plein, plein de trucs : quelle est la finalité au final ? Donc vous l'avez dit, les magasins du monde existent, il y a déjà des activités, des commerces qui jouent le jeu du commerce équitable ; du point de vue communal, il y a déjà des activités où on fait attention, justement, à des achats locaux, etc. Mais de vouloir avoir un label supplémentaire, je crains que ça ne soit à nouveau que des contraintes bureaucratiques et administratives qui n'amènent pas une réelle plus-value... tout en vous redisant à nouveau qu'on est sensibles à ces causes.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Votation du postulat

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas nous allons passer au point 7 b, votation du postulat. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent le postulat concernant le label "Commerce équitable" de la Ville lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent le postulat concernant le label "Commerce équitable" de la ville lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **Le postulat est refusé par 33 voix contre, 11 oui et 2 abstentions.**

Frédéric WUEST

Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Non, merci.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Frédéric WUEST

Nous allons maintenant passer au point 8 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. Quatre rapides informations.

Jumelage

Vous rappeler ou vous informer de la tenue de la rencontre plénière du jumelage de Sierre qui aura lieu ici à Sierre donc du 15 au 18 août prochain. Peut-être vous rappeler que nous sommes jumelés avec la Ville d'Aubenas en France, la Ville de Schwarzenbek en Allemagne, Zelzate en Belgique et Cesenatico en Italie et nous allons avoir le plaisir d'accueillir nos villes jumelées, eh bien, du 15 au 18 août ; vous êtes tous, bien évidemment, conviés. Une association existe et l'association ne manquera pas d'informer les conseillers généraux des différentes officialités durant ce week-end.

Condémines 20-30

La deuxième information concerne le projet Condémines 20-30, pour déjà remercier ceux qui ont eu l'occasion et qui ont pu participer à la première étape de ce processus de planification-test. Vous dire que le cahier des charges a été retravaillé en fonction des conclusions de cette première étape et que les éléments qui ont été mis en exergue, soit par les experts, soit par les propriétaires, soit par vous les conseillers généraux ont été transmis aux bureaux qui maintenant, eh bien, travaillent sur l'image de ce futur quartier. Et sur ce sujet, vous dire que vous serez aussi tous conviés à participer à la phase numéro 2 de cette démarche de planification-test.

Mise à l'enquête de la fermeture à la circulation de la place de l'Hôtel de Ville

Troisième information, vous dire que nos services techniques travaillent actuellement à la mise à l'enquête de la bidirectionnelle de la rue Centrale et donc à la fermeture de la place de l'Hôtel de Ville à la circulation automobile. Cette mise à l'enquête est prévue pour cet automne, donc l'automne 2019.

Atelier citoyen pour la fusion

Je vous l'ai dit au préalable, mais vous rappeler tout de même ces ateliers citoyens concernant la fusion qui auront lieu le jeudi 13 juin de 19h00 à 22h00 ; c'est long, c'est trois heures de temps, mais ça aborde l'entier des sujets de ce processus. Et vous dire qu'il y a un délai d'inscription au 10 juin prochain.

Projet de fusion des polices municipales de Sierre et de Sion

Et puis pour terminer, vous le savez, le projet de fusion des polices municipales de Sierre et de Sion sera soumis à votre analyse et à votre détermination avec des objectifs de validation par les instances cantonales - si les Villes de Sierre et de Sion ont l'accord de leur législatif – donc une validation par les instances cantonales d'ici la fin de cette année. Et pour tenir ces délais et être raccord avec le législatif sédunois, **un plénum extraordinaire se tiendra le 2 octobre prochain**. Alors Monsieur le président du Conseil général et son bureau vous donneront les informations complémentaires quant à l'organisation que le législatif entend mettre sur pied pour l'analyse de ce dossier ; mais vous pouvez d'ores et déjà prendre vos agendas et noter la date du mercredi 2 octobre 2019 pour ce plénum extraordinaire du Conseil général, je vous en remercie.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec les informations de la Municipalité.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Concernant cette question des polices de Sion et Sierre, je précise que le bureau a d'ores et déjà pris une décision de principe de nommer une commission ad hoc de 9 membres pour examiner cette question. J'invite les différents groupes à réfléchir aux personnes qu'ils souhaitent désigner pour y siéger.

9. DIVERS

Frédéric WUEST

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, le point 9 divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole au plénum. M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Ma question traite du plan directeur des infrastructures scolaires. Dans sa très belle communication présentant le projet Condémines 20-30, le Conseil municipal a défini parmi les objectifs du nouveau quartier l'implantation d'une école pour, je cite, « *répondre aux besoins du développement de la ville* ». Or, ces besoins sont définis par le plan directeur des infrastructures scolaires. Plan directeur dans lequel il n'a nullement été question jusqu'à ce jour d'un complexe scolaire à Condémines. La réfection du bâtiment principal, vieux de plus de 70 ans du centre scolaire de Borzuat, est une priorité. La Commune se doit d'informer dans les meilleurs délais tous les utilisateurs du centre scolaire de Borzuat et toutes les citoyennes et tous les citoyens sur ses intentions concrètes en termes de calendrier et de présentation du crédit d'engagement au Conseil général. De plus, pour que nous puissions ne serait-ce qu'envisager l'implantation d'une école dans le doux rêve des Condémines, il nous faut des arguments factuels apportés par le plan directeur des Infrastructures scolaires. Ma question : quand aurons-nous l'opportunité de prendre connaissance du nouveau plan directeur des infrastructures scolaires ?

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers-ères collègues. J'aimerais juste revenir sur un élément par rapport au postulat, le seul de ce soir qui ait été accepté, sur la vaisselle réutilisable. Il a été mentionné comme quoi nous ne sommes pas renseignés au préalable sur ce qu'envisage la Commune ; j'aimerais juste préciser que c'est faux : ce postulat fait suite justement à une prise de parole qui a eu lieu au plénum, sauf erreur de février 2018 où nous demandions où en était la situation. Suite à cela, notre conseiller municipal Olivier SALAMIN s'était renseigné auprès des services, auprès de l'Office du tourisme... Je prends la parole maintenant parce qu'il m'a fallu quelques minutes pour remettre la main sur l'e-mail qu'il nous avait ensuite renvoyé et les différents éléments qu'il avait pu réunir – sans trahir la confidentialité de cet e-mail – laissaient clairement entendre qu'il n'y avait rien d'envisagé et que ce n'était pas au programme par la Municipalité d'envisager la mise en place de vaisselle réutilisable. C'est la raison pour laquelle l'AdG avait décidé de lancer un postulat. Voilà simplement pour remettre dans le contexte les différentes étapes de notre démarche et de notre réflexion. Et je vous remercie, en tous les cas, d'avoir accepté ce postulat. Bonne soirée.

Frédéric WUEST

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité pour les réponses.

Laetitia MASSY

Merci Monsieur le Président. Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Merci tout d'abord au chef du groupe libéral-radical de nous montrer tout l'intérêt que vous portez à nos écoles. Je tiens à vous rassurer dès le départ puisque c'est également le vœu du Conseil municipal dans sa totalité : en effet, les deux objets que vous mentionnez... j'intégrerai l'école de Condémines dans le plan directeur des écoles, eh bien ce plan directeur et la rénovation de Borzuat sont deux objectifs prioritaires que nous avons mis dans nos objectifs, en fait, de législation. Il est vrai qu'on ne vous a pas beaucoup informés sur le sujet depuis, mais nous nous sommes attelés à cette tâche et nous y avons fortement travaillé. Je commencerai donc par le plan directeur des écoles, par donner quelques informations puisque le reste suivra dans quelques semaines... plutôt quelques mois. La première chose, c'est de dire que l'ancien plan directeur des écoles datait de 2007, qu'il est aujourd'hui en partie obsolète, ou déjà réalisé, ou qu'il ne correspond plus forcément aux besoins d'aujourd'hui. Dire également que pendant plusieurs années, la politique était d'adapter le plan directeur des écoles en fonction surtout de l'état des bâtiments. Aujourd'hui on se rend bien compte qu'il y a à Sierre une particularité assez singulière, c'est que nous avons plusieurs centres de quartiers, nous avons des écoles primaires en nombre et qui sont dans les quartiers. Aujourd'hui, on se rend compte que certains ne sont plus forcément de la bonne taille, que d'autres ne sont peut-être pas au bon endroit, que cela entraîne beaucoup de déplacements, soit pour remplir un centre, soit pour pouvoir placer les enfants d'un quartier avec une école trop petite ou inexistante plus loin. Bref, nous avons tout d'abord travaillé au sein de la direction des écoles pour vraiment dresser un bilan de la situation actuelle des besoins et de l'évolution. Nous avons travaillé conjointement avec le développement du territoire pour que

l'on puisse avoir également des projections. On est arrivé à une certaine étude qui nous a décidé de confier à une entreprise spécialisée qui s'appelle Microgis qui a été mandatée justement pour l'étude démographique, pas démographique d'aujourd'hui, mais vraiment de pouvoir se baser sur des projections futures pour voir où sont les besoins. On en avait une idée, je dirais assez grande, mais l'analyse a confirmé ces idées que nous avons, à savoir notamment que nous sommes en manque d'une école du côté du sud, sud-ouest de la ville ; on sait que du côté des Glariers c'est très encombré, que Beaulieu est obsolète, pas aux normes, que la cour est trop petite, elle n'est pas forcément au bon endroit non plus... Et donc, nous avons déjà reçu un pré-rapport de cette société qui va exactement dans ce sens. Nous avons demandé des compléments donc le rapport définitif est en train d'arriver sur notre table. Une fois que nous aurons ce nouveau plan directeur des écoles validé, c'est-à-dire mis en forme, l'étude a été faite, nous allons tout d'abord la valider au sein du Conseil municipal et, bien évidemment, qu'on va la présenter au Conseil général et on va en discuter avec vous. Je n'ai pas une date précise à vous donner, mais ce sera cet automne. L'idée c'est que maintenant il faut absolument avancer. Ce qui m'amène à la question 1 b, j'ai envie de dire, à savoir l'école de Condémines. Là il faut bien se rendre compte qu'au moment où la discussion s'est portée sur Condémines, eh bien, on était avec la même conclusion qu'il nous manquait une école dans cette région-là. Peu importe si c'était Condémines, un peu plus au sud, un peu plus à l'ouest, mais donc il nous a paru évident qu'il fallait dès le départ intégrer l'idée de mettre une école à cet endroit-là ; non pas une école nouvelle, ce serait le remplacement de l'école de Beaulieu qui deviendrait autre chose. Donc aujourd'hui, on ne décide pas de la faire cette école, on décide de l'intégrer dans le plan de réflexion pour qu'on ait cette possibilité le jour où on parlera concrètement de ce projet. Concernant Borzuat, c'était notre deuxième grande priorité, le dossier a pris du temps à être vraiment mis sur les rails, mais bien entendu, que les professeurs, les usagers de Borzuat sont déjà au courant : c'est notre priorité immédiate. Il y a eu pas mal de réflexions et d'analyses en tenant compte de ce qui avait été fait auparavant, notamment en ce qui concerne le sismique. Nous avons transmis un dossier, nous avons transmis cette analyse en fait pour une étude de faisabilité auprès d'un architecte, auprès d'un bureau d'architecture qui nous a rendu ces derniers jours, hein, quasiment, ces dernières semaines, cette étude de faisabilité pour savoir comment notre programme peut passer dans ce bâtiment parce qu'il y aura des changements avec notamment la disparition du pavillon où il y a les salles ACM. Sans entrer trop dans les détails, on est maintenant au stade où on va prendre connaissance, analyser cette étude de faisabilité pour présenter un projet, décider de la manière dont on va le mettre soit au concours, soit en œuvre, mais c'est vraiment pour tout bientôt. N'oubliez pas qu'on vienne avec le crédit d'engagement demain ; on va d'abord le mettre en forme pour pouvoir lancer le projet, mais on va essayer de le faire le plus rapidement possible, mais on ne va pas le faire dans la précipitation, donc dès qu'on a l'information, on transmettra tout cela au Conseil général, bien entendu, avant de parler d'un crédit d'engagement. Mais on va essayer d'aller le plus vite possible, tel est notre souhait, mais n'oubliez pas que ça se fera en deux jours. Merci.

Frédéric WUEST


Merci Mme MASSY. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Si tel n'est plus le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée. Un merci

également à la presse et au public présent ce soir. Je clos donc cette soirée du Conseil général et je vous convie à l'apéritif. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h20.

Conseil général de Sierre

Le président :



Frédéric WUEST

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
UDC	:	Union Démocratique du Centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable